

MARDI LE 10 OCTOBRE 2006

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
du Conseil municipal tenue le 10 octobre 2006 à 19h30
VILLE DE SAINT-QUENTIN

PRÉSENT-E-S: Le Maire Robert Beaulieu; les conseillers-ères Rita Gagnon, Nicole Somers, Rodrigue Levesque et Jean-Guy Beaulieu.

AUSSI PRÉSENTE: Suzanne Coulombe, Directrice générale/Greffière.

Le Maire appelle l'assemblée à l'ordre et récite une prière.

RÉSOLUTION 2006-150

Il est proposé par la conseillère Rita Gagnon et appuyé du conseiller Jean-Guy Beaulieu, que l'**ordre du jour** soit adopté tel que présenté. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2006-151

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Levesque et appuyé du conseiller Jean-Guy Beaulieu, que le **procès-verbal de la réunion régulière du 12 septembre 2006**, soit adopté tel que présenté. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2006-152

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Levesque et appuyé de la conseillère Rita Gagnon, que les **procès-verbaux des réunions du Conseil des 12 septembre 2006, 19 septembre 2006 et 3 octobre 2006**, soient reçus tels que présentés. VOTE UNANIME.

AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU CONSEIL DU 12 SEPTEMBRE 2006

RÉSOLUTION 2006-153

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Beaulieu et appuyé du conseiller Rodrigue Levesque, que le **contrat de vente entre la Ville de Saint-Quentin et Groupe Savoie, d'une chargeuse Volvo L90C 1997**, payable en deux versements soit, 22 800,00\$ en janvier 2007 et 22 800,00\$ en janvier 2008, pour un total de 45 600,00\$ tvh incluse, soit accepté tel que présenté. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2006-154

Considérant que **M. Gilles Quimper, conseiller, a remis par écrit, en date du 23 août 2006, sa démission au sein du Conseil municipal de la Ville de Saint-Quentin**, et ce, conformément à l'article 33(7) de la Loi sur les municipalités; considérant l'article 35(1) de la Loi sur les municipalités, il est proposé par la conseillère Rita Gagnon et appuyé du conseiller Jean-Guy Beaulieu, que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Quentin accepte la démission du conseiller, M. Gilles Quimper, et déclare une vacance qui s'est produite dans les conditions ci avant mentionnées, selon l'article 34(1)b) de la Loi sur les municipalités. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2006-155

Conformément à l'article 2.4(2) de l'arrêté de zonage, il est proposé par la conseillère Rita Gagnon et appuyé du conseiller Rodrigue Levesque, qu'un **montant de 500,00\$ soit restitué à Atelier Gérard Beaulieu Inc.**, suite à sa **demande de re-zonage**, en considération du projet initial d'amendement à l'arrêté de zonage par le Conseil municipal. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2006-156

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Levesque et appuyé de la conseillère Rita Gagnon, que l'**offre de Gemtec**, en vue de procéder à la **dernière étape d'échantillonnage du site sis au 242, rue Canada**, au montant de 1 900,00\$ tvh incluse, soit acceptée telle que soumise. VOTE UNANIME.

AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2006**RÉSOLUTION 2006-157**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Beaulieu et appuyé de la conseillère Rita Gagnon, que le **conseiller Rodrigue Levesque** soit désigné le représentant de l'Employeur au sein du **Comité de régime des pensions des employés municipaux du NB**, pour un mandat de deux ans. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2006-158

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Levesque et appuyé du conseiller Jean-Guy Beaulieu, que le greffier municipal, le trésorier ou le Maire soit autorisé à émettre et à vendre à la **Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick** une débenture de la municipalité de Saint-Quentin d'un montant de **quatre vingt mille dollars (80 000,00\$)** selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et il est résolu que la municipalité de Saint-Quentin convient d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture, et ce, pour le projet d'aménagement de trottoirs à l'entrée sud de la rue Canada. VOTE UNANIME.

AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU CONSEIL DU 3 OCTOBRE 2006**RÉSOLUTION 2006-159**

Il est proposé par la conseillère Rita Gagnon et appuyé de la conseillère Nicole Somers, que **l'annexe "A" à l'article 3.1 de l'arrêté no 16 concernant les taux et prix du service d'eau et d'égout**, soit modifiée, de sorte à **inclure au barème les frais de 120,00\$ pour piscine intérieure** aux bâtiments de type commercial. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2006-160

Il est proposé par la conseillère Nicole Somers et appuyé du conseiller Rodrigue Levesque, qu'un **permis de colporteur (marchand ambulant)** soit émis, au coût de 110,00\$, du 9 au 12 novembre 2006, pour le compte de **Maurice St-Pierre/Liquidateurs Associés**, en vue de la vente de vêtements de cuir au 11, rue Canada. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2006-161

Il est proposé par la conseillère Nicole Somers et appuyé du conseiller Jean-Guy Beaulieu, que la **convention exécutoire de vente entre la Ville de Saint-Quentin et les Produits Restigouche**, soit approuvée en vue de la vente du lot industriel no 2005-1. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2006-162

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Levesque et appuyé de la conseillère Rita Gagnon, que le **Conseil de la Ville de Saint-Quentin mandate la firme d'experts conseils, à être déterminée par l'AFMNB**, pour effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances et dommages, et ce, à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche; et qu'une somme soit versée selon le montant exigé par la firme d'experts conseils, retenue par l'AFMNB, pour la réalisation des travaux énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement à l'acceptation par la Municipalité du coût de l'offre de service qui lui sera soumise; et que le Maire ou la Direction générale soient autorisés à accepter, pour et au nom de la Municipalité, l'offre de service de la firme d'experts retenue par l'AFMNB et à signer l'entente intermunicipale relative au regroupement d'assurances et dommages. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2006-163

En conformité avec l'article no 46 de l'arrêté procédural no 01-2004-01, il est proposé par la conseillère Nicole Somers et appuyé du conseiller Jean-Guy Beaulieu, que la **proposition reliée à l'attribution de la police d'assurance maîtresse de la Ville en faveur de Daigle Assurance Ltée**, soit re-considérée et annulée et que la police présentement détenue par The Cooperators soit maintenue, jusqu'à l'obtention des résultats de l'étude entreprise par l'AFMNB sur le regroupement d'assurances des dommages. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2006-164

Il est proposé par la conseillère Rita Gagnon et appuyé de la conseillère Nicole Somers, que le **Maire Robert Beaulieu, la conseillère Rita Gagnon, la conseillère Nicole Somers et le conseiller Rodrigue Levesque**, soient mandatés à représenter la Ville de Saint-Quentin au sein du **Comité Culturel, de la Chambre de Commerce de Saint-Quentin, du Comité de la Capitale de l'Érable de l'Atlantique et de la COGERNO**, respectivement, et ce, temporairement soit, jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau conseiller-ère. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2006-165

Il est proposé par la conseillère Nicole Somers et appuyé de la conseillère Rita Gagnon, qu'un **montant de 1 000,00\$ soit versé à Mme Mélanie Rousseau**, représentant les salaires de cinq semaines à 200,00\$ par semaine et que les **frais de déplacements du coordonnateur du projet de restauration du Parc du Mont Carleton** soit remboursés par le biais du **Fonds en fiducie pour l'environnement**. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2006-166

Il est proposé par la conseillère Nicole Somers et appuyé de la conseillère Rita Gagnon, que la **soumission de M. Marc Leblanc, au coût de 849,30\$,** taxe incluse, en vue de la **réparation et peinture de la porte d'auto** appartenant à Mme Lucette Lebourque, ayant subi des dommages causés par un couvercle de regard pluvial, soit acceptée telle que présentée. VOTE UNANIME.

AJOURNEMENT

Il est proposé que la réunion régulière soit ajournée à 20h12.

Suzanne Coulombe, Greffière

Robert Beaulieu, Maire